

Marche à suivre pour le jury

Organisation

- Avant les réclamations, organiser le jury
 - Président (mène le débat, ne fait rien d'autre)
 - Secrétaire (lui dire de tout relever (mots-clés) chronologiquement)
 - Membre
- S'assurer que le jury dispose des documents
 - AC
 - IC
 - Avenants le cas échéant
 - Autres avis affichés
- S'assurer que le CC a :
 - Affiché l'heure limite pour le dépôt des réclamations (copie au Jury)
 - Dès que l'heure limite est passée, affiché le tableau des réclamations (qui contre qui / règle / témoins). (copie au Jury)
- Lire les réclamations et se faire une idée de la situation (règles en jeu lire le RCV)
 - complexité (temps nécessaire si > 15 min)
 - nombre de bateaux impliqués
 - questions au CC le cas échéant (pavillon de réclamations vu quand / où)
 - qui est témoin (sont-ils identifiés dans la réclamation)
- Jury complète le tableau des réclamations et
 - Affiche l'horaire des auditions dans la colonne y destinée
- S'assurer que le secrétariat du CC a l'original de tous les documents
 - AC et IC
 - De tous les affichages (avenants – notices – horaires)
 - Des réclamations (copies pour tous les membres du jury + chacune des parties)
 - Qu'il a vu le drapeau rouge ou été mis au courant de chacune des réclamations

Procédure

1) Identification des parties

- Le membre du jury appelle les parties
- Le secrétaire note la date et l'heure du début de la procédure
- **Identifier** les parties
 - 1 par bateau
 - les représentants doivent avoir été à bord pour des cas relevant des chapitres 2-3-4 – règle 63.3
 - donner le temps de chercher un membre de l'équipage, ou poursuivre sans représentant [63.3 (b)] si pas possible.

2) Présentation du jury

- **Présentation** du jury
- Constater qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt
- Les parties contestent-elles la composition du jury ?

3) Entrée en matière

- **Informar les parties que c'est le président du jury qui pose les questions et qui donne la parole** – pas de discussions entre les parties et les témoins.
- Si le plaignant désire retirer sa réclamation, le jury doit accepter [63.1] si les deux parties acceptent.
 - Si oui, le réclamant écrit sur la feuille de réclamation du jury "Je retire ma réclamation – date – heure – signature".
- **Médiation** (si autorisé dans les IC). Le réclamé reconnaît-il sa faute, si oui il se verra immédiatement pénalisé de x % selon ce qui est prévu dans les IC. Sinon le perdant de la réclamation risque une DSQ

4) Examen de la recevabilité

- Réclamation sous forme écrite (Date et ID de la course, heure et lieu de l'incident, règle incriminée le jury peut compléter ce point), date-heure et signature du réclamant sur la feuille de réclamation)
- Déposée dans les délais (date et heure de réception au secrétariat du CC sur la feuille de réclamation)
 - Si pas dans les délais, juste motif ?
- Comment l'autre partie a-t-elle été informée [61.1] ?
 - Protest !
 - Pavillon rouge
- Quand l'autre partie a-t-elle été informée [61.1] ?
 - Combien de temps (max 10", si c'est sur l'eau)
- Si pas recevable la décision est [63.5]

5) Lecture des faits déposés

- Lecture de la réclamation et relever les points essentiels
 - La réclamation concerne la régata
 - La course No....
 - Quel endroit de la course (bouée, bord ...)
 - Concerne les bateaux et
 - Des témoins sont mentionnés
 - Quand le témoin a-t-il été informé ?
 - Le pavillon de réclamation était-il à poste à l'arrivée ?
 - **Doit avoir été signalé par le CC, vu pendant la préparation de la procédure.**
 - Si pas pour quel motif ?
 - Le réclamé a-t-il pu prendre connaissance de la réclamation ?

6) Déposition du réclamant

- Demander au réclamant si la lecture est correcte et s'il a à ajouter des informations.
- Demander un croquis précis (au moins 3 positions avant l'incident – au moment de l'incident – juste après l'incident)
- Y a-t-il eu contact. Si blessé grave ou gros dégâts DNF ou DSQ ou DNE [44.1 (b)] sinon [14 (b)]
- Question du réclamé
- Questions du jury (doit avoir une idée claire du déroulement de l'incident vu par le réclamant)

7) Déposition du réclamé

- Demander au réclamé d'exposer les faits de son point de vue
- Demander un croquis précis (au moins 3 positions avant l'incident – au moment de l'incident – juste après l'incident)
- Y a-t-il eu contact avec blessé grave ou gros dégâts (DNF ou DSQ ou DNE) [44.1 (b)] sinon [14 (b)]
- Question du réclamant
- Questions du jury (doit avoir une idée claire du déroulement de l'incident vu par le réclamé)

8) Déposition du/des témoin(s)

- Un membre du jury cherche le témoin
- Demander au témoin d'exposer ce qu'il a vu.
- Si nécessaire demander un croquis précis (au moins 3 positions avant l'incident – au moment de l'incident – juste après l'incident)
- Question du réclamé
- Question du réclamant
- Questions du jury (doit avoir une idée claire du déroulement de l'incident après les dépositions)
- Le témoin sort après sa déposition et l'opération se répète avec tous les témoins

9) Questions si nécessaire pour acquérir une certitude

- Le réclamant a-t-il encore une question ?
- Le réclamé a-t-il encore une question ?
 - Même nombre d'interventions des parties, si cela apporte quelque chose
- Membre du jury, une question ?
- Secrétaire du jury, une question ?
- Le réclamant a-t-il encore une déclaration à faire ?
- Le réclamé a-t-il encore une déclaration à faire ?
- **On doit avoir une idée claire de la situation à ce moment.**

10) Délibération

- Les parties sont invitées à se retirer et **d'attendre la décision derrière la porte**
- Le jury établit les faits et écrit le déroulement de l'événement (procès-verbal).
- Définit la/les règle(s) enfreinte(s)
- Décide de la pénalité
- Le président date et signe le document

11) Décision

- Le jury invite les parties à revenir et communique sa décision (*le jury a statué comme suit : ...*)
- Lis les faits tels qu'il les a compris / retenus
- Donne sa décision xxx / DSQ / DNE
- En vertu de la/des règle(s)
- **Au revoir ! (pas de discussion)**

12) Affichage des décisions

- Réclamation No
- Qui (xxxxx contre yyyy)
- Décision xxxx est DSQ
- Règle enfreinte
- Date et heure
- Signature du président en bas de la feuille (une feuille avec toute l'information)

13) Administration

- Le jury regroupe tous les documents de la réclamation et constitue un dossier contenant :
 - La réclamation
 - Les schémas
 - Les faits relevés par le secrétaire (procès-verbal)
 - La délibération (datée et signée par tous les membres du jury)
- Le jury remet tous les originaux au secrétariat du CC, y-c. la décision publiée
- Garde une copie du tout pour ses propres dossiers